

Monsieur le président, MESDAMES MESSIEURS les membres du corps préfectoral, mesdames et messieurs les REPRESENTANTS DU PERSONNEL,

Le 10 janvier dernier, la première ministre Elisabeth BORNE présentait le projet de réforme des retraites, projet voulu par le Président de la République, projet injuste et brutal pour l'ensemble du salariat de notre pays.

Cette réforme a plusieurs objectifs et conséquences :

- Faire 17 Milliards d'économie sur le système de retraite,
- Passer le coût de la retraite à 14 % du PIB au lieu de 12 %,
- Réduire le niveau de pension des futurs retraités, en particulier pour les seniors privés d'emploi et les femmes qui ont souvent des carrières plus hachées.

Cette réforme n'est pas légitime et n'a aucune justification économique contrairement à ce qu'affirme le gouvernement. Même le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) affirme dans son rapport que notre système de retraite n'est pas en danger à court et moyen terme.

D'un côté, le gouvernement justifie sa réforme pour soi-disant sauver notre système de retraite, et de l'autre, il s'apprête à faire un nouveau cadeau de plus 8 milliards sur deux ans au patronat en supprimant l'impôt de production (ex taxe professionnelle).

§ Cette réforme des retraites est passée en force, elle entraînera plusieurs conséquences comme :

- Augmenter le mal-être au travail des salariés
- Augmenter le nombre de maladies professionnelles, voire d'accidents de travail,
- Augmenter le nombre de seniors au chômage car ce sont souvent les seniors qui sont les premières victimes des suppressions d'emplois décidées par le patronat.

Lors d'une audition devant les parlementaires du responsable du COR, (Conseil d'Orientation des Retraites), ce dernier a déclaré que cette réforme allait avoir comme conséquence une augmentation du nombre d'invalidité et donc d'un transfert du coût sur la sécurité sociale et par ricochet sur les mutuelles.

Oui, une autre réforme des retraites est possible comme le retour à la retraite à 60 ans et des départs anticipés pour tenir compte de la pénibilité et un niveau de pension de retraite à minima au niveau du SMIC.

Les moyens financiers existent pour financer une réforme de justice et de progrès social. Par exemple en 2022, les entreprises du CAC 40 ont versé 80 milliards de dividendes et de rachats d'actions à leurs actionnaires, un record historique.

D'autres mesures pourraient contribuer à financer la retraite et plus généralement la protection sociale, comme :

- L'augmentation des salaires.
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises et en particulier les entreprises du CAC 40.
- L'égalité salariale homme / femme.
- La contribution en cotisations sociales de l'intéressement, la participation, des diverses primes et des dividendes aux actionnaires.

Le passage à 64 ans et 67 ans, pour avoir une retraite sans abattement, représente un recul sans précédent pour le monde du travail. Ce recul nous fait revenir avant les années 80 où dans cette période, le monde du travail obtenait la retraite à 60 ans en 1982.

En passant l'âge de départ à 64 ans, le gouvernement, soutenu par le patronat, porte un coup fatal à la retraite pour carrière longue et à la non prise en compte de la pénibilité. En effet, un salarié qui aurait commencé avant 20 ans, pour partir en retraite, se verrait imposer à minima 44 ans de cotisations.

Merci de nous avoir écouté !